

## Déclaration de perte ou de vol d'un document d'identité ou de voyage belge

Document à compléter en MAJUSCULES par le déclarant.

Je soussigné(e):		
1. Nom:		
2. Prénom(s):		
3. Numéro de registre national (si connu) :		
4. Date de naissance : 5. Lieu de naissance (+ pays) :		
6. Nationalité(s):		
7. Commune/Poste consulaire où je suis inscrit(e) :		
déclare :		
Du	/de la	appartenant à
	passeport $\square$ ordinaire	
1	□ provisoire	☐ moi-même
☐ La perte	$\square$ diplomatique/de service	☐ à l'enfant
☐ Le vol ☐	Titre de voyage (étranger, réfugié, apatride)	
	eID/Kids-ID (Belge inscrit à l'étranger)	né(e) le et dont je suis le parent,
PV police :	carte d'identité spéciale (Protocole)	tuteur ou représentant légal
	eID/Kids-ID ou carte d'identité provisoire, <b>délivrée en Belgique</b> et déclarée <b>perdue/volée à l'étranger</b>	
Dont le numéro (si connu) est :		
Je demande aux autorités belges de signaler ce document afin d'empêcher un abus dont je pourrais être la victime. Je m'engage à ne plus l'utiliser s'il venait à être retrouvé et à le faire détruire par mon administration.		
Date:	∑ Signa	ture :
Administration qui reçoit la déclaration:		
poste consulaire (de carrière ou honoraire) de Belgique à		
Commune de		
service passeport de l'administration provinciale de		
autre (Défense, SPF Affaires étrangères,) :		
Nom et fonction de l'agent :		
Date:	☼ Signature et cachet :	

## A l'administration (hors consulat honoraire) qui reçoit la déclaration :

- Enregistrez la perte/le vol (uniquement avec PV de police) dans le programme approprié (BELPAS/BELPIC).
  Seulement si vous n'avez pas accès à ce programme, envoyez cette déclaration à DOCSTOP (e-mail helpdesk.belpic@rrn.fgov.be ou fax +32/(0)2 518.26.16), avec le PV de police en cas de vol.
- 2. Conservez cette déclaration (avec PV en cas de vol) et remettez-en une copie au déclarant.

Un consulat honoraire envoie (mail/fax) cette déclaration (avec PV en cas de vol) uniquement à son poste de carrière pour conservation et suite utile.